Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de **Montclar sur Gervanne**

Montclar sur Gervanne, le 19 mai 2021

COMPTE RENDU

Conseil du mercredi 17/11/ 2021 à 18h00

Etaient présents :

Mesdames Michèle EYRAUD, Hélène SYLVESTRE, Laurence DUBOIS, Nadine PERRET et Priscilla VASSEUR

Messieurs Jean Pierre ANDEOL, Armand PETIT, Denis GAUDIN, Rudy SYLVESTRE et Laurent SAYN

Était absente :

Madame Sylvie DERVILLE

Pouvoirs :

Madame Sylvie DERVILLE donne pouvoir à Mr Jean Pierre ANDEOL

Accueil de Laurent

Rappel de l'ordre du jour

Lancement de la réunion

A. Validation du compte rendu du 21/10/2021

Lecture du compte rendu de la dernière Séance par Laurent Sayn.

Les membres du conseil municipal valide ce compte rendu.

Laurent Sayn propose de le diffuser par mail aux habitants au-delà de l'affichage.

B. L'aménagement de la salle du dessous de la mairie

Pour finaliser l'aménagement de la salle sous la mairie, dont l'objectif est d'en faire un lieu d'accueil de réunions pour les associations, pour les d'élus ou pour tout autre partenaire, des entreprises ont été sollicitées.

A l'instar de ce qui avait été imaginé sous l'ancien mandat, il est nécessaire :

- D'installer l'électricité pour un montant de **6 985 €**
- De réaliser des travaux de plomberie pour le petit coin cuisine et des toilettes pour un montant de **6 242€**
- D'installer des menuiseries pour un montant de **3 691€**

⇨ Soit à ce jour, un total de **16 918 € à compléter par les autres devis**

Auxquels s'ajouteront les devis pour la réalisation du sol et de l'isolation des murs intérieurs et l'aménagement extérieur pour le rendre accessible.

Des subventions ont été sollicitées pour ces 3 lignes de chantiers pour un montant de

- Conseil régional : subvention 18 287 € pour un montant subventionnable de 37 892 € sur 4 ans (à compter de 07/2019
- CD26 : Subvention de 13 286 € pour un montant subventionnable de 40 443 € sur 2 ans (à compter de mai 2019)
- SDED : Subvention de 5 000€

⇨ **La décision de lancer les travaux est reporté au prochain conseil municipal. En effet, il est proposé de finaliser l'étude financière en complétant avec les devis manquants.**

C. Réflexion sur le projet de la Magnanerie

Pour avancer sur le projet de logement à la magnanerie, des architectes ont été sollicités pour évaluer la faisabilité d'un tel projet.

Une proposition d'honoraires nous est faite par l'architecte GAUX Jean Charles afin de nous soumettre différentes solutions d'aménagements et d'en vérifier la compatibilité avec l'enveloppe budgétaire du Maitre d'ouvrage.

Cette pré-étude s'élève à 2 880€.

Mais d'ores et déjà, il nous est annoncé, pour la création d'un logement, une enveloppe nécessaire entre 180 000€ et 200 000€ de travaux.

Une estimation de la valeur de la magnanerie à ce jour a été faite. Elle est estimée entre 140 000 et 170 000€.

Au regard des investissements à réaliser sur le mandat sur le dossier assainissement, il est nécessaire d'engager une réflexion sur la capacité financière de la commune à s'engager sur un tel projet.

Il est proposé de réfléchir à la création de 2 logements : un studio en RDC et un 2 pièces à l'étage.

Sans l'étude préalable, nous ne disposons pas d'éléments suffisant pour définir le coût global de l'opération.

Est-il possible de solliciter des financements publics sur ce projet ? Laurent SAYN et Priscilla VASSEUR précisent que pour des logements locatifs classiques, des subventions du conseil départemental ne seront pas mobilisables. Il est proposé de faire le point sur les subventions mobilisables pour des logements dits sociaux.

⇨ **Après débat, le conseil municipal décide de mandater le cabinet d'architecte GAUX Jean Charles pour réaliser cette étude de faisabilité et nous faire des propositions d'aménagement de la Magnanerie.**

D. Rénovation des projecteurs de l'église Saint Marcel

Comme évoqué lors de l'avant dernier conseil, au regard du devis très important proposé par le SDED pour procéder au remplacement des projecteurs à l'église St Marcel, nous avions convenu de faire faire un devis par un prestataire privé.

Pour mémoire, le SDED nous avait annoncé un devis de **5 500€ HT** pour la dépose du projecteur existant et la pose d'un projecteur LED, la remise en état des lieux et la rénovation de l'armoire électrique. Une subvention du SDED est mobilisable à hauteur de 50% soit 2 500€.

L'entreprise Electricité Générale / Cédric FAURE a été sollicité et nous fait proposition du remplacement de ces projecteurs extérieurs avec création de 2 piquets terre, d'un tableau électrique, d'une lampe LED sur Autel pour un montant de **2 790.67€ HT.**

Armand Petit précise que les réflexions en cours sur la rénovation intérieure de l'église saint Marcel l'ont amené à rencontrer l'architecte des bâtiments de France avec Nadine Perret. Si des travaux sont menés des subventions peuvent être mobilisées à hauteur de 80%. La rénovation de l'éclairage extérieur pourrait être intégrée dans le coût global de l'opération.

⇨ **Au regard de l'ensemble de ces éléments et dans la mesure où pour le moment l'éclairage extérieur de l'église Saint Marcel fonctionne, il est proposé d'attendre l'avancée des réflexions sur la rénovation de l'église pour évaluer les modalités de financements.**

E. Les projets assainissements/eau

La commission eau et assainissement s'est réunie.
Les membres estiment que la réflexion est suffisamment avancée pour les stations d'épuration et indiquent qu'au regard des enjeux financiers, il n'est pas possible d'engager le remplacement des 2 stations d'épuration de la commune en service depuis les années 60 (une au village et l'autre à VAUGELAS). Compte tenu de l'état de la station de VAUGELAS et des nuisances olfactives particulièrement gênantes, une priorité sur le mandat est portée sur la station d'épuration de Vaugelas en préférant le modèle de type « micro-station ».

Les éléments présentés au conseil sont les suivants :

Priorité	Désignation		Scénario A Filtres plantés de roseaux	Scénario B Micro-station
1	Station d'épuration de Vaugelas	*Travaux* *Tvx + exploit sur 20 ans*	*217 000 €* 275 000 €	*102 000 €* 226 000 €
1	Réduction des eaux claires et accessibilité des regards		6 800 €	6 800 €
2	Station d'épuration du Village	*Travaux* *Tvx + exploit sur 20 ans*	*119 000 €* 143 000 €	*114 000 €* 188 400 €
3	Renouvellement réseaux		3 400 € - 6 800 €/an	

Concernant l'eau, la réflexion doit encore se mener tout en prenant en compte que quoiqu'il en soit, nous n'aurons plus la gestion de l'eau à plus ou moins long terme, puisqu'un projet de loi prévoit le transfert de la compétence de l'eau au structures intercommunales : la CCVD en 2026.

Jean Pierre Andéol, dont un des scénarios évoqués se situait sur une parcelle lui appartenant, souhaite, pour cette raison, ne pas prendre part au vote.

⇨ **Au regard des éléments présentés par les services du département au cours du dernier conseil municipal et des réflexions menées par la commission eau et assainissement, les membres du conseil municipal décident, à 8 voix « pour » et 1 abstention, de remplacer le système d'assainissement à Vaugelas par une micro-station sur le même emplacement.**

F. L'exploitation de la gestion de l'eau

Il s'agit d'anticiper le départ à la retraite de Gilles BATERNEL, employé communal, dont une des missions principales est la gestion de l'eau.

Le coût pour la commune e la gestion de l'eau aujourd'hui est estimé en prenant en compte différents éléments, y compris le temps de travail des élus sur le sujet.

En 2020 et 2021 nous valorisons ce temps de la manière suivante :

Prestations intellectuelles	3 mois	2 066.91€
Travaux sur réseaux	138 jours	2 528.44 €
Relevé de compteurs généraux	24 jours	439.73 €
Relevé de compteurs abandonnés	4 jours	73.29 €
Soit		**5 108.37 €**

Plusieurs communes du territoire, BEAUFORT, COBONNE, EYGLUY ESCOULIN, OMBLEZE, SUZE, PLAN DE BAIX, ont confié l'exploitation de l'eau à l'entreprise Objectif Eau.

Laurent Sayn a sollicité cette entreprise pour qu'elle réalise une étude financière sur le coût que représenterait l'exploitation de la gestion de l'eau de la commune de MONTCLAR SUR GERVANNE par leur service.

« Objectif Eau » nous fait proposition pour **entre 6 800€ et 7 300€** par an.

Il est à noter qu'en fonction de la date de départ à la retraite de Gilles BATERNEL, un temps de tuilage sera nécessaire avec le prestataire. En effet, Gilles BATERNEL dispose d'une connaissance fine du réseau.

Après discussion, il est proposé de solliciter le SMPA pour déterminer s'ils sont en mesure de nous proposer ce type de service.

⇨ **Le conseil municipal décide de reporter la décision lors du prochain conseil municipal.**

G. Le concours lancé pour le nouveau logo de la mairie

Cet été, un concours pour renouveler le logo de la commune de Montclar a été lancé.
6 propositions ont été faites par les habitants de la commune.

Il est proposé de statuer ce soir sur le logo à sélectionner et de le dévoiler lors des vœux du maire où les propositions seront exposées.

⇨ **Après présentation de chacune de ses propositions et débat, le conseil municipal choisit la proposition qui représentera la commune dès 2021.**

H. Questions diverses :

1- <u>Convention de mutualisation avec la CCVD => délibération</u>

Pour un surcroit d'activité, il a été proposé à Marie France MARGUET de la soutenir notamment sur la gestion de « l'Etat Civil » par le recrutement d'un agent administratif 4 h par semaine.

Le service itinérant pour du secrétariat de mairie du « Service aux communes » de la CCVD pour la mise à disposition de personne a été sollicité.
Une personne a été proposée à Laurent SAYN. Il s'agit de Cécile COURSANGE.
Le coût de la prestation s'élève à 17.74€ de l'heure chargée, soit un coût mensuel de 300€.

Pour procéder à son recrutement, le conseil municipal doit délibérer en faveur de la convention cadre sur les services mutualiser de la CCVD et qui couvre l'ensemble des services.

Les services mutualisés pour soutenir les communes dans l'exercice de leurs compétences sont les suivants :

Service(s) proposé(s)	Missions assurées	Collectivité(s) d'origine	Régime juridique
Secrétariat de mairie mutualisé	Secrétariat de mairie itinérant - SMI - pour remplacements et renforts d'activité	CCVD	Service commun
	Secrétariat de mairie permanent - SMP	CCVD	Service commun
Santé et sécurité au travail	assistant de prévention pour les communes (documents uniques, plans d'action, suivi des visites d'inspection)	CCVD	Service commun
Equipes techniques mutualisées	Cantonnier intercommunal pour remplacements et renforts d'activité	CCVD	Service commun
	Service technique mutualisé pour missions permanentes	CCVD	Service commun
	Mise à disposition de matériel et de véhicules	CCVD	mise en commun de moyens
Urbanisme	Secrétariat de l'urbanisme	CCVD	Service commun
	Instruction des autorisations d'urbanisme	CCVD et Allex, Grâne, Livron, Loriol et Montoison	Service commun
	Contrôle des conformités des travaux	CCVD	Service commun
Moyens transversaux	Assistance informatique	CCVD	Service commun
	Assistance à maîtrise d'ouvrage AMO pour réseaux, bâtiments et achats	CCVD	Service commun
Formations mutualisées	Mise en place de formations pour les agents communaux	CCVD	Service commun
Système d'information géographique - SIG partagé	Portail internet d'édition des données géographiques (cadastre, urbanisme, risques, réseaux …) dont accès public, cartographie et numérisation de réseaux	CCVD	Service commun

Le conseil municipal avait déjà délibéré au cours de sa séance du 17/02/2021 pour bénéficier des services du SIG, de la formation des agents, Maitrise d'ouvrage sur les bâtiments, achats et réseaux.

- ⇨ **Le conseil municipal à l'unanimité délibère en faveur de la convention cadre sur les services mutualisés de la CCVD.**
- ⇨ **Le conseil municipal accepte de bénéficier d'un agent administratif 4h/semaine pour un contrat du 10/11/2021 jusqu'au 16/12/2021.**

2- <u>L'extension du contrat d'assurance VILLASUR avec Groupama</u> :

Pour préserver la commune et ses élus de suites liées à des conflits collectifs, il est proposé de prendre une assurance complémentaire soit une protection juridique en anticipation et gestion de crise.
Elle vise à apporter du conseil aux élus avant le passage au tribunal administratif.
Cette extension d'assurance auprès de GROUPAMA génère un surcout de 190€ par an.

⇨ **Le conseil municipal à l'unanimité délibère en faveur de cette extension du contrat d'assurance.**

3- Animation de Noël

La commission animation locale rend compte de la proposition d'habitants et de la paroisse d'organiser un moment de partage autour de Noel le 19/12/2021 en soirée.
Un vin chaud sera offert devant l'église St Marcel de Montclar, avec un arbre de Noël, des contes, des chants …
Pour ceux qui le souhaitent, une veillée de prières aura lieu ensuite sous l'égide du Père Damien.
Il est proposé de faire proposition à l'association IDA pour que les enfants soient associés à cette animation.

L'idée d'un comité des fêtes fait son chemin.
Des contacts avec Éric BERANGER vont être pris pour relancer ce comité des fêtes.
Cette idée permettra aux habitants d'être acteurs pour faire vivre la commune.

4- CR5 et chemins

Avancée des réflexions à ce jour.
Un commissaire agrée par la Préfecture devra être mandaté par la commune et celle de la mairie de Suze pour mener l'enquête publique.
Mr André ROCHE a été sollicité. Le coût de sa prestation s'élève à 1 000€ pour cette enquête publique. Celle-ci est à la charge de la commune.

Ce commissaire pourrait être mandaté pour réaliser les enquêtes publiques liés aux chemins sur le village, chemin de l'église, Mr SKOPS, La famille SICHOUC et sur VAUGELAS.

JEAN PIERRE ANDEOL propose qu'une commission dédiée des chemins communaux afin d'avoir un état précis de la situation.

5- PLU/ PLUI

Armand Petit souhaite évoquer le travail fait en commission urbanisme à la CCVD.

Si jusqu'à aujourd'hui la commune n'a pas de règle spécifique d'urbanisme (elle applique le RNU : Règlement National d'Urbanisme), la loi impose que désormais chaque Communauté de Communes se dote d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

C'est dans ce contexte que Rudy Sylvestre et Armand Petit participent aux travaux de la commission Urbanisme de la CCVD depuis le début du mandat.

Armand Petit indique les étapes qui jalonnent ce parcours :
1- Rédaction et adoption d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) qui, après avoir recensé l'habitat et les besoins sur le territoire, met en place un plan d'actions (maîtrise du foncier, production de logements sociaux, développement de l'habitat économe...)
La rédaction de ce plan d'actions est en cours de finalisation et il sera présenté prochainement au conseil municipal.

2- Rédaction d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
Le PADD, c'est l'orientation politique que la collectivité souhaite en termes d'urbanisme, de logements, d'équipements, de commerce, de tourisme...
Ce PADD, dont la rédaction démarre sera -après enquête publique- débattu en conseil municipal avant d'être voté en conseil communautaire à la CCVD, vraisemblablement au 1er trimestre 2022.

3- Le PLUi
Le PLUi, dont le PADD est une partie doit être compatible avec le PLH et avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale, à l'échelle de la 3CPS et de la CCVD)
Le PLUi est le futur document d'urbanisme en vigueur sur notre commune et sur toutes celles de la CCVD.
Il va créer des zones (naturelles, agricoles, urbanisables) et définir des règles (par exemple architecturales) applicables sur tout le territoire de la CCVD.
L'objectif affiché à la CCVD est de pouvoir mettre au vote dans les conseils municipaux (et après enquête publique) ce PLUi avant fin 2022.

6- Convention Unique Pole Santé et Sécurité au Travail

Le Centre de Gestion du département de la Drôme pour faciliter et améliorer les démarches administratives souhaite regrouper la médecine du travail, l'inspection en santé et sécurité au travail, le coaching et la psychologie du travail et des organisations.

Pour ce faire, il nous propose de signer une convention unique Pôle Santé et Sécurité au Travail qui s'appliquera dès le 01/01/2022.

Pas de changement, même missions, interlocuteurs et modalités de mise en œuvre.

La grille tarifaire pour l'année 2022 est de 60€ par agent.

- ⇨ **Le conseil Municipal à l'unanimité accepte de signer à la convention unique de santé et sécurité au travail gérée par le centre de gestion de la Drôme à compter du 01/01/2022, en autorisant Monsieur le Maire à signer les documents afférents, et réaliser toutes les démarches administratives et financières.**

7- Adhésion au Pôle Archives, Numérisation et RGPD du CDG26

Le CG26 refonde ses tarifs et ses conventions d'adhésion au 01/01/2022.
Une convention unique pour les thématiques nous est proposée sur 3 ans.
Les tarifs applicables au 01/01/2022 pour l'intervention d'un agent du CDG26 est de 235€/jour/intervenant.
Sur l'année 2020, l'agent du CDG26 est intervenu 2 jours en archivage et 1 journée sur la RGPD.
Il n'est pas souhaité pour le moment d'adhérer à la numérisation des archives. Une réflexion avec l'agent intervenant sur l'archivage papier sera menée pour en définir la pertinence.

- ⇨ **Le conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à la convention Archives Numérisation RGPD gérée par le centre de gestion de la Drôme à compter du 01/01/2022, mais ne souhaite pas mettre en place la numérisation des archives.**
- ⇨ **Il autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents, et réaliser toutes les démarches administratives et financières.**

8 – Proposition de motion concernant la ligne 28

La commune de Montclar sur Gervanne a appris la décision la Région Auvergne Rhône-Alpes de scinder la ligne de bus n°28, qui relie directement Die à Valence en deux sections distinctes :
l'une allant de Die à Crest, et l'autre de Crest à Valence.

Tous les trajets de MIRABEL ET BLACONS à EURRE, comme de MIRABEL ET BLACONS à VALENCE se feront désormais, et pour une durée de 8 ans, avec un changement de bus à CREST.

Ce changement de bus, été comme hiver, constitue un frein à la mobilité depuis et vers notre territoire, que ce soit pour les études, le travail, les loisirs ainsi que pour tous ceux qui viennent en visite sur notre territoire.

Cela impacte directement et durablement une partie de notre population.

Nous demandons aux élus du territoire, et notamment aux élus régionaux, d'étudier et de mettre en œuvre toutes les options qui permettraient de revenir à service de bus direct entre Valence et Die.

- ⇨ **Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient cette proposition de motion concernant la ligne 28.**

Date du prochain conseil municipal :
Mercredi 08/12/2021 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.